

# RADIESTHÉSIE - 2ÈME ANNÉE

LIEU : Syndicat National des Radiesthésistes : 21, boulevard de la Libération - 94300 VINCENNES - Métro : "Château de Vincennes" ou RER "Vincennes" (Voir plan).

## DATES DES SÉANCES

Les séances se tiendront, une fois par mois, de 9h30 à 17h00, le dimanche.

■ 17 octobre 2010, 21 novembre 2010, 12 décembre 2010, 16 janvier 2011, 13 février 2011, 13 mars 2011, 10 avril 2011 et 15 mai 2011.

## *Programme :*

- Recherche de mesure à distance, de pesanteur et de volume;
- Recherche sur les couleurs (différents taux vibratoires);
- Le taux vibratoire de différents organes;
- Lecture du caractère au pendule;
- La radiesthésie appliquée aux affaires;
- Carrières et professions;
- Téléradiesthésie;
- Recherche sur plan;
- Transfert d'énergie - magnétisme;
- Géobiologie.

## FRAIS DE PARTICIPATION

780 Euros pour les 8 séances toute la journée.  
Les frais de participation pourront être réglés par des versements fractionnés (3).

- 1er versement de 300 Euros à l'inscription;
- 2ème versement de 280 Euros en décembre;
- 3ème et dernier versement de 200 Euros en mars.

D'autres facilités de paiement seront accordées sur demande écrite.

Ces 8 séances seront animées par Madame Sylvie LEGROS, Membre Professionnel du S.N.R.

## BULLETIN D'INSCRIPTION

**À renvoyer au S.N.R. avant le 1er octobre 2010 (15 places)**  
Radiesthésie - 2ème Année - Session 2010/2011

NOM :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :                      Ville :

Tél :

**FRAIS DE PARTICIPATION : 780 Euros**

Je joins la somme de :

Pour le règlement comptant

En premier versement

Par chèque bancaire  ou CCP

En espèces

(cocher la case correspondante)

A l'ordre du Syndicat National des Radiesthésistes

*Je m'engage à assister aux 8 séances et à verser le solde des frais de participation au plus tard le 13 mars 2011.*

*Toute formation commencée est due dans son intégralité.*

Le :                                      Signature





Syndicat National des  
Radiesthésistes (SNR)

## RADIESTHÉSIE - 2ÈME ANNÉE

